

## Résolution adoptée par les représentants CGT, FO, UNSA, FSU réunion du CCAS des MTES/MCTRCT du 18 juin 2020

**Les organisations syndicales CGT, FO, UNSA, FSU siégeant au sein du CCAS des MTES/MCTRCT :**

- **Dénoncent** la baisse drastique et chronique du budget d'action sociale ministérielle (ASM) depuis l'année 2013 (de 18 M€ à 14,2 M€ en 2020) et l'indexation de son montant liée à l'évolution des ETP de nos ministères.

- **Revendiquent**, dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2021 :

- Un moratoire et la sanctuarisation des crédits d'action sociale ministérielle (ASM) à hauteur de 15 M€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), par année et ce, jusqu'en 2022.

- Le maintien des crédits d'action sociale liés à la restauration collective des agents MTES/MCTRCT des DDI dans le budget d'ASM et **refusent** leur transfert vers le BOP 354 du MI.

L'objectif est de pérenniser un socle pluriannuel de crédits d'action sociale ministérielle, permettant de répondre aux besoins des personnels actifs et retraités, sans être indexé sur un ratio par ETP.

Les suppressions d'effectifs et les transferts d'emplois successifs déjà dénoncés (ministère de l'Intérieur, établissements publics, collectivités territoriales), qui occasionnent de nombreux dysfonctionnements dans les services et beaucoup de mal-être chez les agents, ne doivent pas servir de prétexte à une réduction des crédits d'action sociale ministérielle. De plus, nous vous rappelons que les retraités sont éligibles à l'ASM.

Cette sanctuarisation doit préserver l'enveloppe financière, les acteurs et les structures, y compris l'attribution des subventions publiques aux associations œuvrant dans le champ de l'ASM. Elle permettra d'accompagner socialement les personnels actifs et retraités et leurs familles, y compris face aux restructurations récurrentes, qui impactent souvent la vie personnelle, en plus de la vie professionnelle.